



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

***Le soutien de l'Agence nationale
du Sport à la rénovation
énergétique des équipements
sportifs***

Amif - 18.11.2022

***Plan de relance en
matière de rénovation
énergétique : rappel
des principes***



ÉLÉMENTS SUR L'ÉLIGIBILITÉ AU PLAN DE RELANCE EN MATIÈRE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- Être une collectivité ou un groupement de collectivités
- Être propriétaire ou avoir des droits de propriété du foncier sur lequel est localisé le projet sur une durée minimale de 15 ans à compter de la fin des travaux
- Garantir une pratique sportive associative au sein de l'équipement
- Tendre vers une réduction de la consommation énergétique des équipements sportifs de 30 % grâce aux travaux de rénovation, par rapport à la consommation initiale
- Programmer a minima des travaux de rénovation énergétique. Travaux de modernisation de l'équipement autorisés en plus.



ÉLÉMENTS SUR L'ÉLIGIBILITÉ AU PLAN DE RELANCE EN MATIÈRE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- Les travaux peuvent avoir commencé avant le dépôt de demande de subvention (exception à la règle générale) mais les lots concernés doivent être précisément identifiés et ne pourront pas être pris en compte dans les dépenses éligibles
- Pour des travaux conséquents concernant la structure du bâti : un dossier technique au niveau Avant-projet détaillé/définitif (APD) est requis
- Priorité aux territoires carencés
- Seuil minimal de demande de subvention : 100 000 €
- Apport du porteur de projet : minimum 20 %



EXEMPLES DE TRAVAUX DE RÉDUCTION DE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ÉLIGIBLES

- Travaux d'isolation du bâti : murs, toitures, façades, planchers, etc.
- Travaux visant à renforcer l'autonomie énergétique et à diminuer la dépendance aux énergies fossiles tels que :
 - le remplacement des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire au charbon et au fioul
 - L'utilisation d'énergies renouvelables : installation de panneaux solaires, thermiques ou photovoltaïques, géothermie, recours à la biomasse, installation de pompes à chaleur
- Travaux d'amélioration du confort d'été privilégiant la ventilation naturelle, la protection contre la chaleur, systèmes de refroidissement performants ;
- Actions « à gain rapide » : installation de systèmes de contrôle et de régulation des systèmes de chauffage et de climatisation, modernisation des systèmes d'éclairage (détecteur de mouvement, ampoules leds, etc.)

***Bilan du Plan de
relance en matière
de rénovation
énergétique 2021***



BILAN PLAN DE RELANCE 2021 (50 M€)



En 2021, ont été financés :

- **Au niveau national**, 33 projets pour un total de 25 M€ dont **5 projets en IDF** pour un montant total de subvention de **5 940 000 €** :

Dépt	Commune	Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant attribué
77	CHELLES	Commune de Chelles	Rénovation énergétique du gymnase de Louvois	1 450 000 €
91	RIS-ORANGIS	Commune de Ris-Orangis	Rénovation énergétique du gymnase Albert Camus	1 950 000 €
92	VILLENEUVE-LA-GARENNE	Commune de Villeneuve-la-Garenne	Rénovation énergétique de la piscine municipale	870 000 €
93	TREMBLAY-EN-FRANCE	Commune de Tremblay-en-France	Rénovation énergétique de la piscine municipale	600 000 €
95	ARGENTEUIL	Commune d'Argenteuil	Rénovation de la patinoire municipale	1 070 000 €
				5 940 000 €



BILAN PLAN DE RELANCE 2021 (50 M€)



En 2021, ont été financés :

- **Au niveau régional**, 133 projets à ce jour pour un total de 25 M€ dont **16 projets en IDF** pour un montant total de subvention de **5 089 041 €** :

Dept	Nombre de dossiers retenus	Montant attribué
75	2	790 000 €
77	2	562 500 €
78	2	470 000 €
91	4	941 700 €
92	2	848 241 €
93	1	490 000 €
94	2	790 000 €
95	1	197 500 €
		5 089 941 €



BILAN PLAN DE RELANCE 2021 (50 M€)



- Soit **un total de 166 projets financés en 2021** pour un montant total de 50 M€ dont **21 projets en IDF**, soit **12 %** du nombre total de dossiers, pour un montant total de subvention de **11 029 941 €**, soit **22 %** en termes de crédits attribués :

Dept	Nombre de dossiers retenus	Montant attribué
75	2	790 000 €
77	3	2 012 500 €
78	2	470 000 €
91	5	2 891 700 €
92	3	1 718 241 €
93	2	1 090 000 €
94	2	790 000 €
95	2	1 267 500 €
TOTAL	21	11 029 941 €



INDICATEURS PLAN DE RELANCE 2021



Montant moyen de subvention attribué :

Toutes régions confondues : 301 000 €

IDF : 525 235 €

Taux moyen de subvention attribué :

Toutes régions confondues : 42,6 %

IDF : 47 %

Taux de réduction des consommations énergétiques escompté :

Toutes régions confondues : 48 %

IDF : 43 %

- **90 % des projets subventionnés en IDF** (92 % pour des dossiers retenus sur toutes les régions) **atteignent ou dépassent la cible des 30 % de réduction des consommations énergétiques.**



INDICATEURS **NIVEAU NATIONAL** **PLAN DE RELANCE** **2021**



- Sur l'ensemble des projets soutenus par l'Agence, **la grande majorité des projets combinent les actions suivantes** : isolation par l'extérieur (ITE), isolation/réfection de la toiture, remplacement des menuiseries, passage en éclairage LED et modernisation du poste Chauffage Ventilation Climatisation (VMC).

- Les 3 familles d'équipements les plus représentées :
 - Les salles multisports : 98 projets soutenus
 - Les bassins de natation : 30 projets soutenus
 - Les terrains de grand jeux : 28 projets soutenus



INDICATEURS IDF PLAN DE RELANCE 2021



Types d'équipements subventionnés en IDF :

- Gymnases : **8** (soit 38%)
- Piscines : 5
- Patinoires : 4
- Complexe sportif : 2
- Stade : 1
- Salle dédiée : 1

Type de travaux :

- Rénovation énergétique globale * : **17** (soit 80 %)
- Eclairage de stades : 1
- Changement de groupe froid : 1
- Remplacement de la toiture : 1

* Isolation par l'extérieur, remplacement menuiseries, toiture, PAC, etc...



RAPPEL CALENDRIER DE REALISATION DU PLAN DE RELANCE 2021



- Date de notification des marchés : 31 décembre 2021
- Date de réalisation des travaux : 31 décembre 2022

Considérant le contexte de pénurie actuelle des matériaux de construction et son impact durable sur les procédures de consultation des entreprises spécialisées ainsi que sur la réalisation des travaux, le CA de l'Agence de décembre 2021 avait prorogé les délais initiaux de 6 mois.

Nouveau délais appliqués :

- **Notification des marchés : 30 juin 2022**
- **Réalisation des travaux : 30 juin 2023 (+ 6 mois ?)**

Le CA du 8 décembre 2022 est appelé à voter une prorogation de 6 mois supplémentaires des délais de réalisation soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Plan de relance en matière de rénovation énergétique 2022-2023



PLAN DE RELANCE 2022-2023* (50 M€)

- Appel à projet ouvert le 8 juillet 2022
 - **25 M€ pour le volet national** : demandes de subvention supérieures ou égales à 500 000 € : dépôt avant le 30.09.2022
Appel à projets clos – Examen puis validation en CA du 8.12.2022
 - **25 M€ pour le volet régional** : demandes de subvention comprises entre 100 000 et 500 000 € : dépôt avant le 30.09.2022 pour engagement en 2022 ou 31.01.23 pour engagement en 2023
Appel à projet en cours jusqu'au 31 janvier 2023
- Mise en œuvre rapide des travaux : signature des marchés avant le 30.06.2023 et fin des travaux avant le 30.06.2024
- Taux de subventionnement maximal : 80 % du montant subventionnable
- Une procédure commune : prendre l'attache de la SDJES/DRAJES ou équivalent en territoire ultramarin

* Note de cadrage téléchargeable depuis le site internet de l'Agence : [Rénovation énergétique des équipements sportifs 2022-2023](#) | Agence nationale du sport ([agencedusport.fr](#))

Incitation à la réduction énergétique dans les autres dispositifs

Le Plan 5000 terrains de sport de proximité 2022-2024



PLAN 5000 TERRAINS DU SPORT DE PROXIMITE 2022-2024 (192 M€)

- Annonce du Président de la République le 14 octobre 2021 à Tremblay-en-France du lancement d'un grand programme visant la création de 5 000 équipements sportifs de proximité
- Permettre à chacun d'accéder au sport, sur tout le territoire national, pour atteindre la cible de 3 millions de pratiquants supplémentaires en 2024
- Créer 5 000 terrains de sport de proximité extérieurs d'ici 2024, dont (liste indicative) :
 - 1000 plateaux multisports,
 - 500 terrains de basket 3x3,
 - 500 pistes de tennis padel,
 - 500 skate-parks,
 - 200 bassins mobiles,
 - Etc.

Exception : équipements fermés

- 1000 dojos « solidaires » et salles d'arts martiaux, de boxe ou de danse,
 - 25 salles sportives autonomes connectées,
- Renforcer le tissu associatif local et le lien avec le monde scolaire, relancer l'activité économique et amener le grand public à découvrir ou pratiquer de nouveaux sports par la signature de conventions d'utilisation et d'animation



ÉLIGIBILITÉ 2022

Nature des travaux éligibles :

- La création d'équipements sportifs de proximité ;
- La requalification de local en pied d'immeubles résidentiels réalisés par des bailleurs sociaux ou d'équipements sportifs existants non entretenus et non utilisés, en équipements sportifs de proximité de nature différente ;
- L'acquisition d'équipements sportifs de proximité mobiles neufs ;
- La couverture d'un équipement sportif de proximité existant non couvert ;
- L'éclairage d'un équipement sportif de proximité existant non éclairé.

Taux de subventionnement : entre 50 % et 80 % maximum, les projets tenant compte notamment de démarches écoresponsables (éclairage leds, panneaux solaires, utilisation de matériaux biosourcés et/ou recyclés, mobilisation de filières courtes, etc.) peuvent être valorisés par des taux de subvention les plus favorables,

Les dispositifs de financement des équipements sportifs structurants de niveau local



ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

- Poursuite du soutien aux démarches écoresponsables par une priorité d'examen de la demande et/ou des taux de subvention plus élevés pour les projets ayant eu une réflexion en la matière et/ou ayant mise en œuvre une démarche de qualité environnementale, telles que :
 - les projets de rénovations d'équipements entrant dans le champ d'application du décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale,
 - Les terrains de grands jeux avec un revêtement synthétique composé de matériaux recyclables dont la nature devra être précisée,
 - Etc.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

